

**Vérifier si une commune est située en zone ZFRR ou est « bénéficiaire » du zonage ZFRR**

[Accéder au Simulateur](#)

Ce simulateur permet de savoir si une commune est située dans une zone “France Ruralités Revitalisation” (ZFRR) ou si elle est **bénéficiaire du zonage ZFRR** en 2025.

Le zonage France ruralités revitalisation (ZFRR) a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour soutenir les territoires ruraux fragiles.

En pratique, les entreprises créées ou reprises dans ces zones peuvent bénéficier d'avantages fiscaux : exonération d'impôt sur les bénéfices (impôt sur le revenu – IR ou impôt sur les sociétés – IS), exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Certaines communes implantées dans les anciennes Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) n'ont pas été reclassées en Zones France Ruralité Revitalisation (ZFRR). Elles bénéficient également des exonérations fiscales applicables aux ZFRR à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027. On parle de communes « bénéficiaires du zonage ZFRR ».



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*